



## Accident, maladie professionnelle.

Par **Brume42**, le **27/09/2014** à **13:45**

Bonjour à tous ...

Je suis en arrêt de travail maladie pendant 4 semaines.

Les causes sont multiples et à différents degrés, sciatalgie, arthrose et peut-être inflammation des tendons d'un genou. Concernant l'arthrose du genou, elle serait probablement due à des situations et des positions professionnelles répétitives, mais à l'origine, d'après le chirurgien qui m'a opéré, elle viendrait aussi du fait d'avoir été opéré du ménisque interne suite à un accident du travail ancien. Ma question concerne donc cette suite d'événements. Puis-je me déclarer en maladie professionnelle (et quels sont les avantages) et quelles sont les conséquences de l'accident du travail d'hier sur l'interprétation de la maladie d'aujourd'hui ?  
Merci de vos réponses, salutations.

Par **P.M.**, le **27/09/2014** à **18:09**

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui pouvez vous déclarer en maladie professionnelle mais en faire la demande de reconnaissance à la CPAM par l'intermédiaire du médecin traitant...

Différentes indemnités seraient dans ce cas mieux prises en charge notamment par la Sécurité Sociale et éventuellement par l'employeur si l'accident du travail s'est produit alors que vous étiez déjà sous contrat dans la même entreprise et que cela puisse être considéré comme une rechute...

Par **Brume42**, le **27/09/2014** à **23:48**

Ok, tant pis pour la rechute. Je verrais avec mon chirurgien pour une éventuelle demande de maladie professionnelle si il me prolonge mon arrêt de travail.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **28/09/2014** à **00:38**

La reconnaissance de la maladie professionnelle n'est pas liée au fait que vous soyez toujours en arrêt...